

## Aides aux Projets Vacances Dossier d'inscription 2019

**AUCUN DOSSIER NE PEUT ETRE ENVOYE DIRECTEMENT PAR UN PARTICULIER  
C'EST LE REFERENT VACANCES QUI DOIT SAISIR LE DOSSIER SUR L'APV-WEB  
ET L'ADRESSER AVEC TOUTES LES PIECES JUSTIFICATIVES A L'UNAPEI :**

- Soit scanné et par mail : [apv2@unapei.org](mailto:apv2@unapei.org)
- Soit par courrier à l'Unapei - 15 Rue Coysevox - 75876 PARIS CEDEX 18

*Partie réservée à l'Unapei*

Date de réception à l'Unapei

Notre numéro de dossier

*Partie réservée aux porteurs de projets*

Nom du demandeur d'APV

Prénom du demandeur d'APV

Référence ANCV

Code d'adhérent

Nom et prénom du référent vacances

Cachet ou nom et adresse de  
l'association ou de l'établissement

*Afin d'être éligible, l'ensemble de pièces ci-après doit être joint à ce document.*

**Tout dossier incomplet est automatiquement inéligible.** Merci de cocher les pièces jointes :

- l'avis d'imposition **2018 (copie intégrale)** ou l'attestation de la CAF mentionnant le **QF ≤ 900 €**
- la facture ou le devis du séjour pour lequel une aide est demandée (les formulaires d'inscription, les copies de catalogue ou de pages internet ne constituent pas des documents recevables)
- la copie de demande de PCH (frais spécifiques ou charges exceptionnelles) ou la notification de la MDPH
- la copie de demande d'aide financière auprès d'autres organismes pour les personnes bénéficiaires de l'ACTP
- formulaire de demande de dérogation si le prix journalier dépasse 170€ + le descriptif de séjour (extrait du catalogue)
- formulaire "Information des bénéficiaires sur l'utilisation des données à caractère personnel" signé par le bénéficiaire ou son Représentant Légal

**Programme Aides aux projets vacances (APV)**  
**Information des bénéficiaires sur l'utilisation des données à caractère personnel**

**Droit d'information des personnes concernées**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° UE/2016/679 du 27 avril 2016, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) s'engage à ce que les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du programme APV ne soient pas transmises ou communiquées à d'autres fins que de permettre à l'ANCV et à l'Unapei de suivre le processus de construction des projets de séjours par les Porteurs de projets, de contrôler les aides consenties dans le cadre du programme APV, et d'effectuer des statistiques concernant l'utilisation des aides consenties dans le cadre de ce programme, ces données étant destinées à ses services et sous-traitants chargés de l'exécution du programme APV.

L'ANCV et l'Unapei s'engagent à respecter et faire respecter par l'ensemble de ses personnels susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution du programme APV les obligations suivantes:

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'information confiés à l'exception de ceux nécessaires pour les besoins de l'exécution du programme APV
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées ci-dessus
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques dans le cadre de l'exécution du programme APV
- prendre toute mesure de sécurité, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités dans le cadre de l'exécution du programme APV
- procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations à caractère privé recueillies dans le cadre de l'exécution du programme APV à l'expiration du délai de trois ans courant à compter de la date de fin de séjour du bénéficiaire du programme APV.

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / **2019** en deux exemplaires

(1 exemplaire pour le bénéficiaire et 1 exemplaire pour l'Unapei)

Nom et signature du Bénéficiaire ou du Représentant Légal

## CARACTERISTIQUES DU SEJOUR

○ Dates du séjour : du    au



**Les aides sont attribuées pour des séjours initiés entre juin et décembre de l'année en cours**



**Les demandes d'aides aux vacances doivent être adressées à l'Unapei avant le séjour**

○ Durée du séjour :  jours



**5 jours (4 nuits) au minimum et au maximum 22 jours (21 nuits)**

○ Type de lieu du séjour :

  
  
  
  

Mer  
Campagne  
Montagne  
Ville  
NSP (Ne sait pas)

○ Pays du lieu du séjour :



**Les séjours hors de l'Union Européenne ne sont pas éligibles**

○ Département du séjour :

○ Période du séjour :

  

Vacances scolaires  
Hors période de vacances scolaires

○ Mode(s) de transport utilisé(s) pour se rendre sur le lieu du séjour

  
  
  
  
  
  

Train  
Autocar  
Minibus  
Avion  
VSL - Véhicule Sanitaire léger  
Voiture  
Autre, veuillez préciser :



◆ *Ce(s) mode(s) de transport est-il/ sont-ils adapté(s) aux personnes en situation de handicap ou personnes malades ?*

  
  

Oui  
Non  
NSP (Ne sait pas)

○ Moyen(s) de déplacement utilisé(s) pendant le séjour

  
  
  
  
  
  

Train  
Autocar  
Minibus  
Avion  
VSL - Véhicule Sanitaire léger  
Voiture  
Autre, veuillez préciser :



◆ *Ce(s) mode(s) de transport est-il/ sont-ils adapté(s) aux personnes en situation de handicap ou personnes malades ?*

  
  

Oui  
Non  
NSP (Ne sait pas)

○ Distance parcourue entre le lieu d'habitation et le lieu du séjour :

km

○ Type d'hébergement (principal, si c'est un voyage itinérant) :

  
  
  
  
  
  
  
  
  
  

- Village de Vacances – maison familiale
- Camping (tente, bungalow, mobil-home...)
- Hôtel
- Hébergement non-marchand, chez des parents ou amis
- Maison d'accueil (chez l'habitant)
- Colonie de vacances
- Gîte rural – chambres d'hôtes – location
- Auberge de jeunesse / CIS (Centres Internationaux de Séjour)
- NSP (ne sait pas)
- Autre, veuillez préciser :



○ Cet hébergement est-il adapté pour l'accueil des personnes en situation de handicap ?

  
  

- Oui
- Non
- NSP (Ne sait pas)

○ Cet hébergement accueille :

  
  

- Des personnes valides et des personnes en situation de handicap
- Uniquement des personnes en situation de handicap
- NSP (Ne sait pas)

○ La formule du séjour :

  
  
  

- Pension complète
- Demi-pension
- Gestion libre
- NSP (Ne sait pas)

○ Ce séjour est-il

  

- un séjour accompagné
- un séjour autonome

○ Ce projet a-t-il une dominante sportive ?

  
  

- Oui
- Non
- NSP (Ne sait pas)

○ Ce séjour est-il un séjour en classe transplantée ?

  

- Oui
- Non

## CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES

À quel type de public se rattache le bénéficiaire ?

- ENFANTS (âgés de moins de 16 ans)
- JEUNES (âgés de 16 à 25 ans)
- ADULTES (âgés de 25 à 54 ans)
- SENIORS (âgés de plus de 54 ans)**
- FAMILLES

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal  Ville

Age

Sexe  Féminin  Masculin

Le lieu d'habitation est-il en zone urbaine ?  Oui  Non

La commune dans laquelle vous réidez compte-elle moins de 2000 habitants ?  Oui  Non

La commune dans laquelle vous résidez bénéficie-t-elle d'un classement en zone de revitalisation rurale ?  Oui  Non

Statut social / professionnel :

- Elève
- Etudiant
- Déscolarisé
- Salarié en CDI
- Salarié en CDD ou intérim
- Sans emploi
- Retraité
- Ancien travailleur d'ESAT
- Travailleur d'ESAT
- Autre

Types de ressources :

- Salaire
- Allocation chômage
- Minimum social
- Allocations familiales
- Ressources spécifiques handicap
- Retraite
- Aucune ressource
- Autre, veuillez préciser :

◆ Si la réponse est « minimum social » (réponses multiples possibles)

- RSA (Revenu de Solidarité Active)
- ASS (Allocation spécifique de Solidarité)
- AER (Allocation équivalent retraite)
- Allocation veuvage
- ASV (Allocation Supplémentaire Vieillesse)
- ASPA (Allocation de Solidarité Personne Agée)
- RSO (Revenu de Solidarité, DOM)
- NSP (Ne sait pas)

◆ Si la réponse est « Ressources spécifiques handicap et dépendance » (réponses multiples possibles) :

- AAH (Allocation Adulte handicapé)
- AEEH (Allocation de l'Education de l'Enfant Handicapé)
- AJPP (Allocation Journalière de Présence Parentale)
- PCH (Prestation de Compensation du Handicap)
- ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne)
- Pension d'Invalidité
- APA (Allocation Perte Autonomie)
- Autre, veuillez préciser :

Montant moyen mensuel des ressources du foyer

- 0 à 500€
- 501 à 1 000€
- 1 001 à 1 500€
- 1 501 à 2 000€
- + de 2 001€
- Non communiqué

Type de logement

- Logement autonome
- FJT Foyer de Jeunes Travailleurs
- Etablissement spécialisé du secteur social et médico-social
- Hébergement social ou d'urgence
- Maison de retraite
- EHPAD
- Sans domicile fixe
- Hébergé par la famille ou amis
- Autre, veuillez préciser :

A combien de temps remonte le dernier départ en vacances?

Est-ce un 1er / 2ème / 3ème / + **départ aidé** ?

- l'année dernière
- de 1 à 3 ans
- de 4 à 10 ans
- plus de 10 ans
- jamais parti
- NSP (Ne sait pas)

- 1er départ aidé
- 2ème départ aidé
- 3ème départ aidé
- Plus
- NSP (Ne sait pas)

Quel est le type de handicap de la personne :

- Cognitif
- Moteur
- Mental
- Psychique
- Sensoriel (déficit auditif ou visuel)
- Polyhandicap
- Maladies chroniques
- Autres

Séjour en milieu ordinaire / spécialisé

- Milieu ordinaire
- Milieu spécialisé

◆ Si milieu ordinaire

- En autonomie
- En intégration
- NSP (Ne sait pas)

Cette personne est-elle une personne malade ?  Oui  Non

### Questions pour les moins de 25 ans

Quel est le niveau d'étude de ce bénéficiaire ?

- primaire
- collège
- Brevet (DNB)
- BEP
- CAP
- lycée
- BAC
- études supérieures
- ◆ Nombre d'années post BAC
- NSP (ne sait pas)

Ce bénéficiaire fait-il l'objet d'une mesure de suivi ou d'accompagnement ?

Oui  Non

◆ Si oui de quel type ?

- Mesure d'accompagnement vers l'emploi
- Mesure de prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance
- Mesure de prise en charge par un service public ou une association relevant de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
- Autre

## Questions pour les départs en famille



***Pour les départs en famille les justificatifs de revenus de tous les membres de la famille partant en vacances sont à joindre au dossier***

### Membres de la famille

	Age	Sexe (H/F)	Personne en situation de handicap (cocher)	Personne malade (cocher)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

### PLAN DE FINANCEMENT DU SEJOUR DE LA PERSONNE

COÛTS DU PROJET		SOURCES DE FINANCEMENT	
Coût transport	- €	APV-ANCV	- €
Coût hébergement	- €	CAF	- €
Coût restauration	- €	MSA	- €
Coût loisirs	- €	Conseil Régional	- €
Coût autres	- €	MDPH	- €
<b>Ou</b>		Conseil Général	- €
		Commune ou intercommunalité	- €
Formule tout compris	- €	Organisme porteur de projet	- €
		Participation / Autofinancement de la famille	- €
		CCAH	- €
		Etat	- €
		Financier privé	- €
		Autre, préciser	- €
<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>Total</b>	<b>- €</b>
Dont surcoût lié au handicap	- €		

- *Le total des coûts du projet doit être égal au total des sources de financement*
- *Le montant journalier du séjour ne peut pas dépasser 170 € (sauf dérogation)*
- *La participation même minime du bénéficiaire est obligatoire*
- *Le montant de l'APV ne peut représenter plus de 80% du coût total du séjour*
- *L'aide aux vacances pour les travailleurs d'ESAT est plafonnée à 200€*